



République Française
COMMUNE DE CEVINS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA SAVOIE

Arrondissement
d'Albertville 1

Canton n° 3

Séance du 21 octobre 2022

L'An deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à 19h15, le Conseil municipal de la commune de Cevins, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe BRANCHE, Maire, en séance ordinaire.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Présents : Bernadette AMIEZ, Claude BAUDERLIQUE, Philippe BRANCHE, Anaïs CURTILLAT, Emmanuel DI LUZIO, Marie-Christine DORIDANT, Ginette FALCOZ-RIGOTTI, Gabriel MARQUES, Evelyne PELLICANO, Bernard PIVIER, Sébastien PIVIER, Sylvie VIARD-CRETAT, Régine VIBERT.

Excusés : Denis BIBOLLET-RUCHE (pouvoir de vote à Philippe BRANCHE), Samuel DELTOUR (pouvoir de vote à Emmanuel DI LUZIO).

Mme Bernadette AMIEZ a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : D.C.M N°043/22 - Budget 2022 : décisions modificatives

Vu l'article L1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 14,

Monsieur Gabriel MARQUES, Troisième Adjoint au Maire, expose aux conseillers que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits dans différents chapitres du budget communal.

Il explique tout d'abord qu'une erreur relevée dans une précédente décision budgétaire (DM n°2), doit être régularisée par une nouvelle décision modificative (DM n°3). Il ajoute ensuite que dans cette nouvelle décision modificative, une facture de bois doit être payée et qu'en contrepartie, la commune va récupérer 17 000€ supplémentaires sur des coupes de bois. Il précise également qu'il convient d'ajouter des dépenses de travaux pour le bâtiment de la Fruitière, en contrepartie desquelles la commune a perçu des subventions.

Il explique enfin qu'une autre décision modificative (DM n°4) est nécessaire pour finir d'amortir une subvention d'équilibre qui était versée du budget principal vers l'ancien budget annexe de l'Eau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Gabriel MARQUES,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les décisions modificatives n°3 et n°4 dont le détail figure dans les tableaux ci-après.

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-2173 00631-20221021-DCM0432022-

Décision modificative n°3 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Nouveaux crédits
DEPENSES				
023	Virement à la section d'investissement	7 000	+ 12 000	19 000
61524	Entretien bois et forêt	8 000	+ 5 000	13 000
RECETTES				
7022	Coupes de bois	17 000	+ 17 000	34 000

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Nouveaux crédits
DEPENSES				
21318	Autres bâtiments publics	3 000	+ 1 137.50	4 137.50
2151	Réseaux de voirie	0	+ 12 000	12 000
RECETTES				
1328	Autres subventions	0	+ 1 137.50	1 137.50
021	Virement de la section de fonctionnement	7 000	+ 12 000	19 000

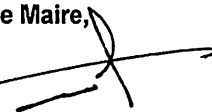
Décision modificative n°4 :


SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Compte	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Nouveaux crédits
DEPENSES				
023	Virement à la section d'investissement	19 000	- 13 477	5 523
042/6811	Subvention budget Eau	8 067	+ 13 477	21 544

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Compte	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	Décision modificative	Nouveaux crédits
RECETTES				
021	Virement de la section de fonctionnement	19 000	- 13 477	5 523
040/28041641	Subvention budget Eau	8 067	+ 13 477	21 544

Copie certifiée conforme et exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire, 



Transmis en Préfecture le : **31/10/22**
 Publié le : **02/11/22**
 Publié sur le site internet le : **02/11/22**

REÇU EN PREFECTURE
 le **31/10/2022**
 Application agréée E-legalite.com